LES 10 COMMANDEMENTS DE LA SÉCURITÉ DE CHANTIER

Votre chantier est mieux protégé, si dès le départ, vous anticipez les risques de vol.

La prévention contre le vol, ce sont des mesures simples de sécurité à mettre en place avec vos équipes, au sein de votre chantier.

1
La périmétrie de mon chantier est sécurisée

Si mon chantier est ouvert ou mal fermé, j'incite toute personne curieuse à y rentrer.

2
Bien fermer les accès de son chantier

Aux heures de fermetures, je ferme les accès principaux à clefs, avec un solide cadenas. Je désigne quelqu'un pour le faire et dont c'est la responsabilité.

3
Fermer à l'intérieur du chantier tous les accès et ouvertures

Je veille à ce que toutes les portes et les fenêtres soient correctement fermées et je sécurise ainsi tout ce qui est entreposé.

4
Libérer les murs et façades de toute tentation d'intrusion

Je garde propres les alentours de mon chantier et prends garde à ce que rien ne puisse aider le rôdeur à y accéder.

5
Implanter sa base-vie dans un endroit sans risque

Le long d'un chemin, les bases-vie sont aussi des bases de tremplin. J'installe ma base-vie loin de la périmétrie.

6
Garder son chantier propre

Des matériaux et outillages mal rangés, exposés à la vue de tous incitent au vol et chapardage. Je tiens mon chantier propre, rends du même coup mon lieu de travail plus sûr et je minimise les risques d'accident.

7
Protéger l'accès à la grue et les câbles de grue

Je sécurise l'accès de ma grue et veille à ce que les câbles électriques soient invisibles et difficilement accessibles.

8
Réduire le nombre des accès

On ne rentre pas sur un chantier « comme dans un moulin ». En réduisant le nombre des accès, je contrôle mieux les rôdeurs et autres visites non désirées.

9
Stocker au bon endroit ce qui risque d'être volé

Je ne laisse rien en libre accès. Je stocke tout ce qui a de la valeur dans des endroits sécurisés.

10
Être en mesure d'identifier les équipes, ouvriers et visiteurs

Beaucoup de gens vont et viennent sur un chantier. Le port de badges permet d'identifier et de rassurer les équipes sur les chantiers (carte CIP, badge d'entreprise).

prodomo
prévention & sécurité de chantiers

L'UNION FAIT LA FORCE !

Le vol et les dégradations touchent tous les professionnels du bâtiment.

La FFB et le Ministère de l'Intérieur ont donc pris le problème à bras-le-corps en signant, en février 2008, un protocole d'accord pour la mise en place d'un dispositif de prévention et de répression face à cette délinquance en constante progression. Depuis, des conventions locales sont progressivement signées entre les Fédérations régionales et les forces de l'ordre. Des référents sécurité sont nommés au sein de la Police et des Gendarmeries. Leur mission est entre autres d'accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention, de dépôt et suivi de plainte.

Cette volonté des pouvoirs publics et de la FFB porte-t-elle ses fruits ?

En exemple, dans le département des Bouches-du-Rhône, la Fédération du Bâtiment note des résultats « tangibles, réguliers et très encourageants ». Selon elle, on remarque que les entreprises ne parlent plus du vol et des dégradations comme d'une fatalité et elles mettent plus facilement en place sur leurs chantiers des dispositifs de sécurisation privés adaptés pour mieux se protéger. Parallèlement, les forces de l'ordre étant plus sensibilisées à la problématique du vol sur chantiers, les plaintes déposées sont traitées avec davantage de rigueur législative et aboutissent de plus en plus à des arrestations et des peines de prison ferme.

Moins de vol, plus d'attention, une mobilisation commune entre professionnels du bâtiment et les forces de l'ordre… Sécuriser son chantier, porter plainte, ça marche !

SUR LES CHANTIERS, PRÉVENTION ET SURVEILLANCE

Selon le Code Civil, l'entrepreneur est et reste gardien de ses ouvrages jusqu'à la réception, même en cas d'infraction.

Prévention et surveillance s'imposent donc ! Le vol et les dégradations ne sont pas une fatalité. Un chantier bien préparé a beaucoup moins de risque de se faire visiter, voler, d'être dégradé ou squatté… Sans oublier qu'un chantier bien tenu participe également à la sécurité générale du chantier et des équipes y opérant et minimalise les risques d'accident de travail. **Enfin, sachez qu'un chantier sécurisé ralentit la progression de l'intrus et le dissuade d'agir.** La mise en place de dispositifs de sécurisation simples et efficaces l'informe qu'on le surveille et que les infractions ne sont pas tolérées.

LES 10 COMMANDEMENTS DE LA SÉCURITÉ DE CHANTIER

Ils font confiance à Prodomo

De nombreux acteurs des métiers du BTP font confiance à PRODOMO et ses équipes : conducteurs de travaux et responsables techniques d'entreprises BTP de renom, locales et nationales, maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, architectes, bureaux d'études et d'ingénierie, constructeurs, entreprises générales, ravaleurs, couvreurs, syndics de copropriétés, organismes institutionnels…

Demandez à notre commercial nos références clients sur votre région.

LE VOL EN CHIFFRES !

Saviez-vous que…

- **65 %** des entreprises de BTP déclarent avoir subi 2 vols ou plus sur une période de 10 mois
- **Plus de 10 000 €** : c'est le préjudice moyen subi par vol (15 000 € dans le département du Var)
- **Les coûts directs et indirects des vols** et actes de vandalisme sont évalués à 2 % du CA d'un chantier
- **Les actes criminels représentaient 25 %**, en nombre et en coût, des sinistres « tous risques chantier » déclarés entre 2000 et 2005. Cette part est montée à 45 % en 2006-2007
- La typologie des vols constatés est la suivante :
  - **23% de métaux** (ex : cuivre, profilés aluminium…)
  - **29 % de matériaux** (centrale électrique, sanitaire, chauffage…)
  - **36 % d'outillage**
  - **12 % de divers**…
- **46 % des vols et dégradations volontaires** surviennent le week-end, lorsque les entreprises ne sont pas présentes sur les chantiers
- **2/3 des vols relèvent du vol d'opportunité**, c'est-à-dire commis par une population riveraine qui considère normale de se « servir » sur un chantier en vue de bricolages

À QUEL MOMENT DOIS-JE SÉCURISER MON CHANTIER ?

Pensez à sécuriser votre chantier dès le gros oeuvre.

Plus c'est tôt, mieux c'est… Préventif rime aussi avec dissuasif !

Un intrus est souvent quelqu'un qui connaît bien votre chantier, qui le voit régulièrement, qui a fait des repérages avant de s'y introduire. Si un intrus rentre sur votre chantier, c'est qu'il y trouve un intérêt et qu'il ne voit pas non plus d'obstacle majeur à sa visite. Si vous lui faites comprendre, dès le gros oeuvre, que le chantier est un espace privé et sécurisé, il sera moins tenté d'y aller. En outre, n'attendez pas le dernier moment pour agir : un chantier visité une fois a de forte chance de l'être à nouveau dans le mois qui suit !

Qu'est-ce-qu'un intrus ?

Tous les intrus ne sont pas forcément des voleurs. Un groupe d'enfants, un riverain promenant son chien, des jeunes après une fête, un couple d'amoureux constituent autant de visiteurs à risque ! Sécuriser un chantier, c'est aussi éviter les accidents et se mettre en conformité avec la législation quand il est fermé.

N'attendez pas de vous faire voler pour protéger votre chantier !

75 % des responsables de chantier font appel à PRODOMO pour la 1ère fois à la suite d'un vol*. N'attendez pas les derniers mois pour protéger votre chantier. Le risque de vol et les dégradations augmentent à mesure que la livraison du chantier approche. Les économies que vous pensez faire ne se justifient pas systématiquement sur le long terme. Demandez conseil au représentant PRODOMO de votre région. Il fera le calcul avec vous.

** données PRODOMO 2008, sur un panel de 450 nouveaux clients/chantiers.*

QUELQUES IDÉES POUR SÉCURISER VOTRE CHANTIER SI VOUS N'Y AVEZ PAS DÉJÀ PENSÉ !

Avec vos équipes, bien se préparer :

- *Mobiliser les entreprises sur la nécessité de sécuriser le chantier*
- *Demander conseil à des professionnels sur des solutions adaptées à votre problématique*
- *Choisir des partenaires « sécurité » professionnels et reconnus par la filière BTP*
- *Déterminer le rôle de chacun dans le dispositif de sécurisation*
- *Désigner un responsable sécurité sur votre chantier*

Sur le terrain, mieux se protéger, c'est :

- *Délimiter la périmétrie du chantier et bien identifier ses accès*
- *Contrôler et fermer aux heures de fermeture tous les points sensibles et les accès*
- *Installer un système d'alarme anti-intrusion et le faire savoir*
- *Pouvoir identifier à tout moment tous les intervenants et acteurs du chantier*
- *Instaurer des ouvertures et fermetures de chantier et des rondes aléatoires*

prodomo
prévention & sécurité de chantiers

UNE ENTREPRISE NATIONALE NOS AGENCES & BUREAUX PROCHES DE VOUS

AGENCES ET BUREAUX :

- **BORDEAUX** 05 56 42 44 20
- **LILLE** 03 20 86 50 66
- **LORIENT** 09 61 39 93 14
- **LYON** 04 72 91 44 49
- **MARSEILLE** 04 91 33 60 96
- **MONTPELLIER** 04 67 64 54 79
- **NANTES** 02 40 38 24 24
- **NICE** 04 93 47 30 97
- **PARIS - ILE DE FRANCE** 01 55 28 31 11
- **TOULOUSE** 09 61 43 35 86

FUTURES OUVERTURES :

- **AVIGNON**
- **BAYONNE**
- **CLERMONT-FERRAND**
- **GRENOBLE**
- **NANCY**
- **PERPIGNAN**
- **RENNES**
- **ROUEN**

PROTÉGEZ VOTRE CHANTIER !

… et soyez vigilant. Le vol, les dégradations, les accidents, le squat, les intrusions coûtent cher à votre chantier.

Ce dépliant vous est offert par PRODOMO. Il vous rappelle, sous formes d'illustrations, 10 mesures à ne pas oublier pour mieux sécuriser votre chantier.

PRODOMO offre des solutions de sécurisation pour tout type de sites temporaires pour les professionnels du BTP.

PRODOMO, votre partenaire sécurité.

Contactez-nous pour un devis gratuit.

www.prodomo.fr

PRODOMO, DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS CHANTIERS

PRODOMO opère sur les sites temporaires tels que les chantiers, les échafaudages, les grues, etc…

La solution PRODOMO, c'est…

- **Un système de télésurveillance** et de détection d'intrusion autonome, sans fil et électronique
- **L'intervention d'un agent de sécurité** en cas d'intrusion avérée
- **Des ouvertures et fermetures de chantier** par un agent de sécurité
- **Des rondes aléatoires**
- **Des badges d'identification personnalisés**
- La mise à disposition de **kits PTI** (Protection Travailleur Isolé)
- **Une présence régulière sur votre chantier**, un service et une écoute au quotidien
- **Une facturation forfaitaire** à la journée